

RAPPORT

LES CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉALISATION DE LA STRATÉGIE ATLANTIQUE

FÉVRIER 2015

PHASE DE LANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Réseau Transnational Atlantique – Atlantic Transnational Network – Red Transnacional Atlántica – Rede Transnacional Atlântica (RTA-ATN)

Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux ou leurs homologues des régions de la façade atlantique européenne ont choisi dès 2003 de travailler ensemble en créant un outil de coopération, le Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN). Cet outil de coopération permet l'expression, à l'échelle européenne, de la société civile organisée, et offre à ses partenaires un cadre propice à la conduite de réflexions et de travaux en commun sur les enjeux atlantiques partagés par leurs régions, qu'il communique ensuite aux instances européennes, nationales et régionales.

Cette méthodologie confère à leurs analyses et à leurs propositions une dimension atlantique qui transcende les visions exclusivement régionales ou nationales et regroupe les points de vue d'une large représentation des acteurs de la vie économique et sociale des régions atlantiques.

Dans cette perspective, le RTA-ATN s'est mobilisé sur plusieurs enjeux clés de ces régions que l'on retrouve au travers des différents axes de la Stratégie Atlantique, telles que le transport de marchandises et l'intermodalité, les ports, la sécurité maritime, la recherche et l'innovation, les énergies marines. Il s'est par ailleurs exprimé à de multiples reprises sur les consultations organisées par la Commission européenne, notamment sur la Stratégie Atlantique, ou, plus récemment, sur la croissance bleue ou l'énergie de l'océan.

Enfin, à travers ses relations avec le Comité Economique et Social Européen, le RTA-ATN suit les travaux du Groupe de Stratégie Atlantique composé des cinq Etats membres de la façade Atlantique et des institutions européennes. Il participe à la plateforme des parties prenantes de l'Atlantique.

Le RTA est composé des Conseils économiques, sociaux et environnementaux, CESER, de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine, les Consejos Económicos y Sociales, CES, du Pays Basque, Asturies, Galice, Andalousie, Canaries, le *Instituto de Soldadura e Qualidade* et le *Foro Empresarial da Economia do Mar de Portugal*. The *Irish Sea Maritime Forum* qui rassemble des organisations du Royaume Uni et d'Irlande participe dans le Groupe de Travail de mise en œuvre de la Stratégie Atlantique du RTA, et, par conséquent, dans la élaboration de ce rapport.

RAPPORT **LES CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉALISATION DE LA STRATÉGIE ATLANTIQUE**

Phase de lancement de la mise en œuvre

- Introduction

La Stratégie Atlantique adoptée par la Commission européenne en novembre 2011 a défini les principaux défis auxquels est confrontée la façade atlantique et qui concernent donc le Portugal, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande. Elle a ensuite été complétée en mai 2013 par un « Plan d'action pour une stratégie maritime dans la région atlantique pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

La Stratégie Atlantique fixe des objectifs communs pour la période 2014-2020 autour de 4 priorités définies dans le plan d'action, elle ne prévoit pas de financements nouveaux : les actions doivent être mises en œuvre et financées par les programmes existants ou par les fonds structurels dont les programmes opérationnels ont été élaborés depuis.

Une nouvelle période s'est ouverte depuis le 1^{er} octobre 2014 et va s'étaler jusqu'en 2020 pendant laquelle doivent se mettre en place les initiatives et les actions qui permettront d'atteindre les objectifs de la Stratégie et de générer de la croissance et de l'emploi par l'essor de l'économie maritime de la façade atlantique. Les activités sont déjà nombreuses dans ce domaine tout au long de cette façade mais il existe encore des domaines spécifiques présentant un potentiel important à activer et ouvert à la coopération entre les acteurs de cet espace.

Il faut donc maintenant veiller à la mise en œuvre de la Stratégie et s'assurer que les instruments nécessaires à son succès soient activés et fonctionnent efficacement. Le RTA-ATN est convaincu qu'il est particulièrement intéressant de suivre de près la mise en place de la stratégie pour l'importance que son succès va représenter dans cette zone de l'Europe. En effet, elle permettra de disposer d'instruments qui favoriseront son développement harmonieux et s'appuieront sur une gouvernance multi niveaux associant les organismes étatiques, régionaux et locaux, mais également la société civile représentée par le RTA-ATN.

Ce processus de mise en œuvre étant étalé dans le temps, il sera abordé par étapes. Pour la première, celle du lancement du Plan d'Action, le travail du RTA-ATN se focalise sur le niveau de connaissance de la Stratégie Atlantique par les acteurs de l'économie maritime atlantique. Cette appropriation constitue une condition préalable indispensable au succès de cette stratégie car la dynamisation des domaines identifiés par le Plan d'Action et le développement de leur potentiel ne seront possibles que si les acteurs sur le terrain la connaissent. Il faut qu'ils se l'approprient, constatent l'intérêt qu'elle présente, les opportunités qu'elle offre et l'adéquation des outils dont ils disposent pour mener à terme les projets concrétisant ses objectifs.

Pour apprécier cette connaissance et appropriation, les Conseils Économiques et Sociaux ainsi que les



organisations des régions membres du RTA-ATN ont organisé un processus de consultation auprès des acteurs des domaines concernés par le Plan d'Action de la Stratégie Atlantique permettant de préciser leur connaissance et leur compréhension de la Stratégie afin de faire émerger des propositions pertinentes et des recommandations fondées sur ce diagnostic.

Le bilan de ce travail du RTA-ATN présenté ici est organisé en quatre volets. Après avoir synthétisé les éléments recueillis lors de la consultation consacrée à la connaissance et l'intérêt manifesté par les acteurs, par secteurs et types d'organisation (I), le rapport analyse l'adéquation des moyens et instruments mis à disposition par le Plan d'Action et la perception des acteurs sur la mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (II). Enfin, il émet les recommandations et propositions qui, du point de vue du RTA-ATN, permettraient d'apporter des réponses aux difficultés observées lors de la phase de lancement de la Stratégie et de combler les lacunes existantes (III).

1. La stratégie maritime atlantique, un levier pour la croissance bleue trop peu mobilisé

La bonne appropriation par les acteurs de la Stratégie Atlantique nécessite, pour être évaluée, une prise en compte du contexte national dans lequel elle s'inscrit. Cette approche par pays montre l'hétérogénéité des dynamiques en cours. Après avoir présenté de manière succincte l'approche dans chacun des États concernés, le RTA-ATN s'attachera à l'analyse de l'approche des différents types d'acteurs des territoires, leur niveau de connaissance et d'appropriation de la stratégie.

1.1 L'approche des Etats

► En Espagne

En l'absence d'une instance administrative regroupant l'ensemble des domaines maritimes de compétence étatique, le Secrétariat d'État pour les Relations avec l'Union Européenne du Ministère des Affaires Etrangères, qui assume la compétence sur la Politique Maritime Intégrée Européenne, a poussé durant sa Présidence de l'UE, l'accord du Conseil des Ministres de l'Union pour demander à la Commission Européenne l'élaboration d'une Stratégie Atlantique. Les Communautés autonomes de la façade atlantique et la Commission Arc Atlantique de la CRPM dans laquelle elles sont intégrées, ont joué un rôle fondamental pour cette initiative, montrant leur intérêt fort pour favoriser une application des politiques communautaires adaptée aux spécificités la façade atlantique et à l'impulsion des thématiques relatives à cette appartenance.

Dans le même temps, se sont déroulés les échanges entre ce Secrétariat d'État et la DG MARE de la Commission Européenne ainsi que sa participation aux *Leadership* et *Steering Groups* du Forum Atlantique pour la représentation de l'Espagne dans l'élaboration de la Stratégie et de son Plan d'Action. Ils se poursuivent sur le point focal espagnol de la Stratégie et avec son représentant au Groupe de Stratégie Atlantique.

Comme il ne constitue pas un organe gestionnaire des politiques rattachées à la mer mais qu'il s'agit d'un organe de coordination, le travail de canalisation d'idées et de propositions a été réalisé en relation avec les départements compétents des domaines relatifs aux thématiques de la Stratégie et aux clusters maritimes. Cela s'est fait au niveau régional galicien, canarien et basque, traduisant les



projets obtenus de leur part. Les Communautés autonomes atlantiques, qui présentent des compétences importantes, souvent de caractère exclusif, sur les thèmes de la Stratégie ont été associées, bien que postérieurement. L'articulation de modes de communication pour la phase de la mise en œuvre du Plan d'Action reste à réaliser.

► **En France :**

- la Stratégie Atlantique a été portée au niveau national et européen, par le Secrétariat Général à la Mer (SGM), principalement accompagné par des élus au Parlement européen, les Régions réunies dans la Commission Arc Atlantique (CAA) de la CRPM, ainsi que par les CESER participant au RTA-ATN. Le SGM considère qu'il appartient maintenant aux acteurs de se saisir eux-mêmes de cette stratégie pour dynamiser les domaines qu'elle couvre.
- La mobilisation de l'État s'est traduite, pour le moment, essentiellement dans le travail conséquent de diagnostic global engagé, confié au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Ce diagnostic correspond à la mise en œuvre de la Directive 2014/89/UE pour l'application de la planification des espaces marins (dans une perspective de gestion intégrée des activités littorales - Décret du 16 février 2012). Il concerne la stratégie nationale pour la mer et le littoral et les documents stratégiques de façade. Ce sont les Directions interrégionales de la mer (DIRM) qui sont mobilisées pour l'alimenter et pour conduire les concertations correspondantes au niveau des bassins maritimes. Il n'aborde la Stratégie Atlantique que de manière succincte alors qu'il traite l'ensemble de ses champs à l'exception des relations entre les différentes rives de l'Atlantique. En effet sur les 6 thèmes retenus par le diagnostic, seul celui de la participation de la France à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes fait référence à la Stratégie Atlantique.
- A l'approche nationale conduite jusqu'à présent, il va être donné une suite en concertation avec les acteurs locaux sur les deux zones de la façade maritime définies : nord atlantique/Manche Ouest et Sud Atlantique.

► **Au Portugal**

Ce pays est concerné sur l'ensemble de son territoire, la Direction générale de la politique de la Mer DGPM du Ministère de l'agriculture et de la mer s'est fortement engagée pour que les diverses organisations publiques et privées s'approprient les enjeux de la croissance bleue et de la Stratégie Atlantique. Cette démarche lancée depuis de nombreuses années est appuyée sur un Plan d'action mer et sur une Stratégie nationale pour l'océan 2013-2020. A travers ces documents stratégiques, le Portugal s'est donné des objectifs et axes opérationnels construits après avoir établi des scénarios de prospective pour la croissance bleue sur son territoire. Il a également mis en œuvre une gouvernance spécifique visant à intégrer les processus décisionnels afin de répondre aux enjeux identifiés.

► **En République d'Irlande**

La responsabilité des questions marines est répartie sur un certain nombre de ministères différents. Cela a conduit à la création en 2009 d'un Groupe interministériel de Coordination Marine présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et Marine. En 2012, le MCG a produit «Exploiter la richesse de notre océan : un plan intégré pour l'Irlande Marine » au nom du gouvernement Irlandais.



Ce document présente la vision du gouvernement, les objectifs de haut niveau (une économie maritime prospère, des écosystèmes sains et s'engager avec la mer) et actions nécessaires pour parvenir à une croissance durable fondée sur les ressources marines.

«Exploiter la richesse de notre océan» reconnaît la gouvernance et la coopération internationale Nord/Sud comme principaux facteurs de croissance et dans le cadre des travaux en cours a recommandé que le ministère de l'Environnement, les Communautés et les gouvernements locaux travaillent en coopération avec l'Institut Maritime pour mener les développements de la planification spatiale maritime. En ce qui concerne la coopération internationale, l'Irlande a accueilli un certain nombre de réunions de haut niveau sur la Stratégie Atlantique et sur la Croissance Bleue au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne de Janvier à Juin 2013, qui ont contribué à générer de nouveaux développements et de la collaboration dans le secteur maritime de l'Irlande.

► **Au Royaume-Uni**

Le gouvernement britannique et les administrations décentralisées de l'Ecosse, Irlande du Nord et du Pays de Galles ont signé ensemble une Déclaration de Politique Maritime en 2011, qui définit un cadre pour la prise de décisions relatives aux activités maritimes et pour contribuer à la vision britannique « des océans et des mers biologiquement diversifiés, productifs, sécurisés, sains et propres ». Chaque administration fait avancer cette vision à travers la mise en œuvre de la planification spatiale marine et d'autres instruments juridiques et politiques. De même, l'approche de la Stratégie Atlantique variera selon les administrations.

Dans son accord de partenariat pour les Fonds structurels de l'UE 2014-2020, le gouvernement britannique reprend ces différentes approches. En Angleterre, des partenariats économiques locaux ont identifié des secteurs clés de l'économie bleue qui peuvent être pris en charge pour l'investissement, l'innovation et la promotion. Les gouvernements du Pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande du Nord ont également identifié des activités maritimes clés et les sources potentielles de financement telles que le FEAMP qui pourraient contribuer à la Croissance Bleue et au Plan d'action de l'Atlantique.

1.2 Le niveau de connaissance des acteurs dans les régions de l'espace Atlantique du RTA-ATN

Le RTA-ATN a identifié trois grandes catégories d'acteurs selon qu'ils connaissent bien, pas du tout ou peu la Stratégie Atlantique, auxquels s'ajoute le cas particulier des collectivités territoriales. L'enquête montre que parmi les secteurs historiquement les plus concernés, comme le transport maritime, la pêche et les activités ostréicoles ..., la recherche littorale et marine, l'environnement, la connaissance est très inégale en fonction de la nature des acteurs et selon les territoires.

➤ **Les acteurs connaissant la Stratégie Atlantique**

Il existe un ensemble d'organisations qui connaissent et s'approprient parfaitement la Stratégie grâce à l'expérience liée à leur activité quand la dimension européenne est très présente et/ou grâce à leur participation aux systèmes de consultation établis dans certains États membres durant l'élaboration du Plan d'Action. La connaissance de la stratégie s'est réalisée à travers la répercussion des évolutions des politiques européennes, le suivi des opportunités de financement européen et l'assistance régulière à des congrès, des réunions et des séminaires européens ainsi



que par les contacts pour des organisations telles que les clusters maritimes ou différents secteurs associés aux activités maritimes, les associations professionnelles sectorielles, de grands centres technologiques et de recherche et parfois des universités et de grandes entreprises.

La participation à des activités de Recherche-Développement-Innovation a également favorisé la connaissance de la stratégie surtout grâce au contact avec le système européen, pour leur participation à des programmes financés par l'Europe et l'implication dans des consortiums européens formés pour la participation à ces programmes.

Il faut souligner que parmi ces acteurs habitués à mobiliser les fonds européens pour la recherche et le développement, la connaissance varie souvent en fonction de leur proximité avec les milieux maritimes et marins.

On observe cependant des lacunes parmi ces agents qui constituent l'ensemble des acteurs connaisseurs de la stratégie et il ne serait pas superflu d'organiser pour eux des activités d'information sur ce sujet. Quant à l'accès à l'information, il convient de l'unifier car une des critiques entendues fait référence précisément à la dispersion des sources d'information.

Le modèle d'agents qui relève cette fois d'un profil de structures fédératrices telles que les clusters et les associations professionnelles a une fonction importante d'information de leurs membres et l'élargissent à des entreprises des secteurs concernés par la stratégie. Dans certaines régions atlantiques les centres technologiques et les centres de recherche assurent eux-mêmes la sensibilisation à la Stratégie Atlantique ou sont à même de le faire et, ce qui est plus important, vers des PME, grâce à leur connaissance et à leurs contacts établis pour des participations à des projets de R-D-I.

Dans d'autres régions, ce sont les structures d'appui au développement ou les fédérations professionnelles qui assurent aux côtés des clusters ou des pôles de compétitivité ce rôle d'information et d'accompagnement. Là encore la proximité avec le milieu marin joue un rôle déterminant.

Ces organisations constituent donc un appui essentiel de la Stratégie pour conduire les actions d'information car elles ont un effet multiplicateur vers les niveaux inférieurs.

➤ **Les acteurs ne connaissant pas la Stratégie Atlantique**

Si les organismes fédérateurs et les structures actives dans la R+D+I se situent parmi les agents connaisseurs de la Stratégie Atlantique, ce sont les petites entreprises et en particulier celles qui relèvent du secteur du tourisme qui se situeraient à l'extrême opposé, avec une méconnaissance totale de la Stratégie. Il faut ajouter à cette méconnaissance le sentiment d'inaccessibilité des programmes européens qu'expriment la plupart des PME en raison de leur complexité mais aussi de l'impossibilité des TPE qui composent la majorité de ce secteur de se consacrer à autre chose que le quotidien de leur activité.

On constate une grande méconnaissance et très peu d'intérêt de la part des acteurs des biotechnologies marines, malgré les opportunités existantes y compris dans des régions où, paradoxalement, la présence de secteurs biotechnologiques de poids porterait logiquement à penser à un intérêt de leur part pour les opportunités de cette discipline dans le milieu marin. Comment les intégrer?

S'agissant des secteurs plus éloignés culturellement des domaines maritimes, tels que les industries secondaires/intermédiaires par rapport aux activités maritimes, voire les acteurs des transports desservant les ports, la majorité d'entre eux ignore jusqu'à l'existence de la Stratégie Atlantique. Ils n'identifient pas d'opportunités de développement relevant globalement de la croissance bleue mais ils pourraient être sensibles à des perspectives plus sectorielles (énergies marines par exemple).

➤ **Ceux qui la connaissent un peu**

Les entreprises du secteur portuaire autres que les clusters portuaires et les ports sont des entreprises qui, de par la nature de leurs activités, ne font pas souvent un suivi particulier des politiques européennes car elles participent rarement à des projets éligibles aux fonds européens. Cela ne fait pas obstacle cependant à ce qu'elles se montrent intéressées par la Stratégie qu'elles ne connaissent pas de prime abord mais qu'elles souhaiteraient mieux connaître. En revanche les grandes compagnies de navigation internationales font un suivi précis des politiques européennes qui ont une répercussion sur le secteur et elles apprécient l'opportunité de participer à des projets européens.

Dans le domaine des énergies marines, les enjeux actuels de positionnement des régions et des acteurs sur ce secteur en émergence révèlent une sensibilisation à la Stratégie Atlantique inégale, certains se concentrent sur les développements de premiers projets locaux, d'autres sont plus avancés ou à la recherche d'une meilleure visibilité et affichent une plus grande connaissance de la Stratégie Atlantique.

➤ **La pêche est un secteur paradoxal.**

Par ailleurs, le monde de la pêche a une opinion qui peut être souvent très négative sur les politiques européennes dans le secteur ainsi que sur la Stratégie Atlantique. Il la connaît, grâce à différentes sources d'information comme les plateformes Technologiques européennes de pêche (*European Fisheries Technological Platform*) dans lesquelles les associations nationales et régionales sont intégrées, ou à travers leur implication dans les Conseil Consultatifs Régionaux de la Politique commune de la pêche et différentes structures en fonction des régions et pays, telles que les organismes traditionnellement gestionnaires de l'IFOP, du FEP. Pour 2014 - 2020, il va y participer à travers les PO du FEAMP et la constitution de Groupes d'Action Locale (GAL) pour la Pêche.

➤ **Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales ont une connaissance hétérogène de la Stratégie Atlantique. Elle est relativement approfondie pour les services régionaux « Europe » des régions de l'espace atlantique, en lien direct avec la CAA notamment ; mais ceux qui assurent la mise en œuvre des politiques sectorielles la connaissent beaucoup moins, reflétant dans ce cas l'absence de politique explicite de ces collectivités. En effet, en l'état actuel, la stratégie ne leur apporte pas de financement spécifique et ne présente pas de critères incitatifs pour les financements des divers fonds.

1.3. L'intérêt et les attentes suscités par la Stratégie chez les acteurs de la façade atlantique



L'idée d'une Stratégie Atlantique à laquelle l'Union Européenne aurait donné une impulsion particulière, pour un ensemble d'activités maritimes prioritaires, a été accueillie avec enthousiasme par les agents de l'économie maritime atlantique. Ils ont vu dans cette initiative une nouvelle poussée de la part de l'Europe vers leurs activités et projets, avec de nouvelles possibilités de financement. Mais c'est surtout l'opportunité concrète pour la coordination des efforts sur des priorités partagées permettant d'aborder dans une nouvelle dimension des projets difficilement réalisables à un niveau régional ou national.

La présentation publique de la Stratégie lors de la conférence de Lisbonne en novembre 2011 a mis en évidence l'intérêt et l'enthousiasme qu'elle suscite parmi les acteurs publics et privés des régions atlantiques, venus très nombreux. Cet intérêt se retrouvait aussi dans la participation aux événements du Forum Atlantique, dans l'assistance et les interventions aux tables rondes.

Cependant on perçoit aujourd'hui, pour diverses raisons, une perte de cet enthousiasme et même d'intérêt chez certains acteurs.

C'est dû, en premier lieu, à la lenteur du début de mise en œuvre du Plan d'Action. Depuis son adoption en mai 2013, il ne s'est passé que peu de choses pour la Stratégie Atlantique permettant aux acteurs d'avancer dans la préparation et la concrétisation financière de projets. Au regard de l'information qui a circulé durant la période du Forum Atlantique pour l'élaboration du plan d'action, un coup d'arrêt de pratiquement un an et demi s'est produit pour cette mise en œuvre ce qui a conduit à une perte d'intérêt et de crédibilité de la Stratégie de la part des acteurs.

Les explications sur la nécessité d'articuler les accords de partenariat, d'élaborer les programmes opérationnels des fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et de configurer les nouveaux programmes traités par la Commission ont semblé excessivement abstraites et complexes aux acteurs qui attendaient des orientations claires et opérationnelles pour le développement de leurs projets.

Beaucoup d'acteurs ont été déçus car ils attendaient une stratégie avec un plan d'action et des moyens financiers associés pour sa mise en œuvre, cela semblait induit bien que n'ayant jamais été annoncé.

Une fois assumée l'absence de fonds spécifique de financement et la nécessité de recourir à la diversité de fonds associés à d'autres programmes, la Stratégie et son Plan d'Action apparaissent comme des documents de caractère général et vague. Les acteurs privés peuvent se sentir concernés par les objectifs de la Stratégie et du Plan mais leur mobilisation autour d'objectifs politiques n'est pas facile s'ils ne perçoivent pas clairement sa concrétisation pratique.

II.- La difficile articulation entre les ambitions de la Stratégie Atlantique et les instruments du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie

Pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre de la stratégie, le RTA-ATN a examiné l'ensemble des organisations et moyens disponibles dans cet objectif, puis il s'est attaché aux difficultés soulevées par les acteurs.

II.1-Les perspectives pour l'application du Plan d'Action



Comme la Stratégie Atlantique et son Plan d'action, conformément à la règle dite des « trois non¹ », n'impliquent aucun financement nouveau, les projets correspondant à leur mise en place devront recourir aux financements européens disponibles. D'une part, les accords de partenariat de la période 2014-2020 pour les fonds structurels et d'investissement européens disposent d'un financement important que les États membres et les régions pourront utiliser à travers les programmes opérationnels découlant de ces accords. D'autre part, il y a les fonds gérés directement par la Commission ainsi que le concours de la Banque Européenne d'Investissement qui peut appuyer, avec ses instruments de financement et ses compétences, des projets nés de la Stratégie.

Le système de gouvernance est extrêmement simple, avec :

- un Groupe Stratégie Atlantique (*Atlantic Strategy Group*) formé par des représentants des États membres atlantiques et des institutions européennes, qui assume l'impulsion politique et le pilotage de la mise en œuvre du Plan,
- une plateforme des parties-prenantes constituée en forum pour permettre le dialogue et les échanges d'idées sur des projets, de bonnes pratiques, sur le développement et l'amélioration du plan d'action sur la base d'une réunion annuelle de l'ensemble des acteurs.

La DG MARE réalise le suivi de la mise en œuvre et dirige le mécanisme d'assistance, composé d'une équipe d'appui technique destinée à diffuser, auprès des porteurs de projets potentiels, de l'information sur le plan d'action, sur les partenaires possibles et sur les programmes susceptibles d'apporter du financement.

- **L'articulation de la stratégie dans les accords de partenariat, dans les programmes opérationnels régionaux et dans ceux de la coopération territoriale**

La Stratégie Atlantique apparaît dans les accords de partenariat de tous les pays concernés mais avec des degrés de mobilisation très variables, particulièrement importants pour le Portugal ou l'Irlande.

C'est dans les programmes opérationnels régionaux que se réalise la traduction plus concrète de l'engagement des acteurs et des collectivités publiques pour sa mise en œuvre. C'est aussi à ce niveau que les différences les plus significatives sont observées. Certaines régions consacrent une des thématiques de leur *smart specialisation strategy* / stratégie de spécialisation intelligente à un des enjeux de la stratégie maritime atlantique, c'est le cas en France de la Bretagne, des Pays-de-la-Loire et des Régions de Haute et de Basse-Normandie, ainsi qu'en Espagne, de la Galice, de l'Andalousie (?) et des îles Canaries. Au Portugal cette spécialisation apparaît dans les programmes de toutes les structurations régionales comme en Irlande et au Royaume-Uni. Pour d'autres Régions, cet enjeu est intégré à une thématique plus large (Pays Basque notamment), tout particulièrement sur l'énergie qui intègre le plus souvent les énergies marines par exemple. Dans ce cas la mise en valeur des moyens ne se distingue pas de manière spécifique. Il faut souligner le cas des régions en transition ou bénéficiant encore des fonds de cohésion qui destinent des financements conséquents mobilisables au titre de la stratégie.

¹ Règle dite des trois « non » : pas de nouveau financement, pas de nouvelle structure, pas de nouvelle législation

Dans tous les cas, l'obligation faite à ces programmes de s'inscrire dans les objectifs thématiques qui ne sont pas associés aux activités maritimes, limite les possibilités de dédier des axes thématiques à la stratégie.

Par ailleurs, il sera nécessaire de réaliser le suivi de chaque programme opérationnel pour juger de la réalisation réelle de la stratégie et s'assurer qu'elle ne reste pas une simple rhétorique accréditant le respect des dispositions communautaires.

Enfin, les programmes de coopération territoriale consacrent une part non négligeable à des thématiques de la Stratégie Atlantique: en premier lieu le programme de coopération de l'Espace Atlantique, mais aussi les programmes de coopération territoriale associant deux Etats (par exemple Portugal-Espagne, Espagne-France...).

S'agissant du programme de l'Espace Atlantique, s'il se réfère à la stratégie maritime Atlantique, il n'en fait cependant pas le moteur principal de ses actions.

Cette approche globale par programme doit être complétée par une analyse des conditions d'éligibilité des programmes gérés par la Commission européenne.

- **L'éligibilité de projets du plan d'action dans les programmes européens en gestion directe par la Commission européenne**

Les nombreux programmes gérés par la Commission européenne, tout particulièrement pour la recherche, Horizon 2020, pour les transports et infrastructures, *Connecting Europe*, pour les PME, COSME, pour l'environnement, LIFE, une partie du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) sont fondamentaux au regard des possibilités qu'ils offrent pour pouvoir financer des projets de la Stratégie Atlantique. Cependant, chacun relève de critères d'éligibilité qui lui sont propres et pour permettre le financement des projets de la Stratégie, il est indispensable que ces fonds prévoient des critères sinon désignés pour la Stratégie, ou au moins compatibles avec celle-ci. Les appels à projets ouverts jusqu'à présent ne montrent pas de critères d'éligibilité pensés pour la Stratégie Atlantique. Horizon 2020 a lancé des appels pour la *croissance bleue* et, sauf une ouverture pour l'« Alliance pour la recherche atlantique» (*Atlantic Research Alliance*), il n'y a pas eu de critères différents à ceux qu'il y aurait eu sans stratégie maritime atlantique.

D'autre part, l'apport de ces fonds ne pourra être mesuré que si les projets émergents grâce à la Stratégie sont identifiés parmi tous les projets présentés à ces fonds. Pour l'instant il n'y a pas d'initiative pour identifier ou labelliser ces projets, aussi ceux qui ont déjà été présentés au financement ont perdu leur identité atlantique pour réussir à relever du fonds dans lequel ils se sont inscrits. Les porteurs de ces projets avouent aussi avoir oublié la Stratégie Atlantique.

L'identification des projets Stratégie Atlantique est aussi indispensable pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, l'application d'indicateurs, l'évaluation et le bilan du Plan d'action à la fin de la période 2014-2020.

- **Le mécanisme d'assistance**

En l'absence d'une structure à laquelle aurait été attribuée l'impulsion d'initiatives et de projets qui développent les priorités du Plan d'Action, il a été décidé de la création, au moins temporaire, d'un Mécanisme d'Assistance pour aider les promoteurs de projets, en facilitant leurs tâches de montage de partenariats et la recherche de financement. L'objectif final est de favoriser l'émergence et la réalisation de projets pour le Plan d'Action de la Stratégie Atlantique.

Ce mécanisme d'assistance a été configuré comme une assistance technique pourvue par un contrat octroyé en appui à la DG MARE, après appel d'offres, pour l'accomplissement, sous sa direction, des fonctions suivantes :

- La diffusion de l'information sur le plan d'action de la Stratégie Atlantique vers les porteurs potentiels de projets ; L'orientation des porteurs de projets dans leur recherche de financement à travers l'éventail complexe des fonds européens existants et des autres sources nationales et régionales ;
- L'aide à la recherche de partenaires transnationaux pour les projets.

Le service actuellement offert se compose d'un site internet dédié apportant l'information sur les appels d'offre de programmes de financement européen et sur une liste des acteurs potentiels en lien avec les priorités du plan d'action, ainsi que sur les cinq points focaux. Ces derniers sont situés dans chacun des Etats membres Atlantique, constitués par une personne affectée à la totalité du territoire atlantique de chaque Etat membre. Chaque point focal est impliqué dans l'organisation de deux événements d'information nationale par Etat. Ils sont opérationnels depuis octobre et la page web depuis décembre. Il n'existe pas encore de retour pour valoriser les services fournis par le mécanisme d'assistance actuel cependant le RTA-ATN s'inquiète des limites des moyens dont ils sont dotés qui contrastent avec l'amplitude du territoire à couvrir et le nombre d'agents à accompagner.

II .2.Difficultés soulevées par les acteurs pour la phase de mise en œuvre

La lenteur du démarrage et l'absence de « nouvelles » sur la phase de mise en œuvre très différente de la période du « Forum Atlantique », a démotivé certains et émoussé leur confiance en la Stratégie. Il s'agit selon leurs dires d'« une initiative qui n'a pas eu de traduction concrète ». Ils sont parfois perplexes par rapport à sa date de lancement car « le temps passe sans qu'il n'y ait de nouvelles ».

Dans la perception de la plupart des acteurs sur le terrain, la mise en œuvre de la stratégie n'a pas encore commencé et ils restent dans l'attente que se produise une annonce officielle par la Commission européenne du lancement, ainsi que des informations sur la façon de procéder.

Les acteurs les plus connaisseurs de la stratégie attendent des éléments différenciateurs entre l'époque « avant la Stratégie » et « maintenant, avec la stratégie » et plus particulièrement sur les questions suivantes :

- **Quelles possibilités de financement et d'identification des projets de " Stratégie Atlantique " ?**
Comme il n'y a pas un fonds spécifique qui procure des financements pour les projets de la Stratégie Atlantique et qu'il faut chercher dans tous les instruments de financement européens existants, les opérateurs de l'économie maritime atlantique espèrent plus de possibilités pour les projets existants qu'il n'y en avait avant l'existence de la Stratégie. En effet, il était déjà



possible de financer des projets à caractère maritime atlantique dans la précédente période de programmation, sans qu'il y ait de Stratégie Atlantique. Ces nouvelles possibilités appellent des critères d'éligibilité spécifiques pour les projets " Stratégie Atlantique ", des appels d'offre ou avantages spécifiques dans le processus de sélection par rapport à ceux qui n'en relèvent pas. En l'absence « d'ouvertures » spécifiques pour les projets atlantiques ou d'identification de ces projets, l'action des opérateurs se développera selon les schémas comportementaux similaires à ceux suivis pour le financement des projets européens antérieurs à la Stratégie Atlantique. Ils n'auront pas conscience d'effectuer une action pour sa mise en œuvre et perdront cette perspective au bénéfice des programmes qui permettent le financement des projets. En conséquence, un projet de la Stratégie Atlantique devient un projet Horizon 2020, COSME, ou autre..., perdant la visibilité de la stratégie tant dans l'esprit des opérateurs que dans la liste des projets financés par l'Union européenne.

- **Quel soutien à la recherche de financement ?** L'adaptation des projets dans la pluralité des fonds de financements européens nécessite une vue complète de la gamme existante que les acteurs ne maîtrisent pas. Même ceux qui sont familiarisés avec les programmes européens, ne le sont que pour un nombre limité d'entre eux, en général liés à leur activité principale. Les services de soutien régional ou national sont, eux aussi, spécifiques à chaque fonds, ne couvrant pas tous ces programmes. La mise en place tardive du mécanisme d'assistance ne permet pas d'estimer la contribution qu'il sera capable d'apporter à cet égard. Aussi les différents acteurs, à la fois publics et privés continuent de rechercher des financements européens selon leurs dynamiques propres, avec les mêmes motifs et inerties de fonctionnement qu'avant la stratégie.
- **Quel nouvel élan pour la réalisation de projets d'envergure** qui dépassent la portée des projets réalisables entre des opérateurs sectoriels et **quelle opportunité de coordonner** les efforts le long de la façade atlantique autour des priorités partagées ? Pour que la Stratégie Atlantique acquiert toute sa dimension, il faudrait favoriser les projets transversaux qui sont très difficiles à monter et encore plus difficile à réaliser. Toutefois, les opérateurs ne trouvent cet élan ni au niveau politique, dans les instances européennes, nationales et régionales, ni technique, puisque le mécanisme d'assistance ne dispose pas d'une dimension suffisante pour soutenir de telles actions.
- **Quel leadership politique aux niveaux européens, nationaux et régionaux**, mobilisateur de l'ensemble des acteurs publics et privés ? Cet engagement devrait permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie et proposer des projets, correspondants aux priorités du Plan d'action pour mieux répondre aux besoins de développement socio-économique de la région et des secteurs maritimes et marins. Dans le contexte actuel, on perçoit un sentiment d'impuissance et de la déception des agents privés vis-à-vis d'une stratégie dont ils partagent les objectifs politiques, mais qui les dépasse. Ils espéraient trouver les appuis dans des partenariats mais ils ne détectent pas, au moins pour le moment, d'initiatives dans ce sens au-delà de quelques actions ponctuelles d'information et des déclarations politiques sans traduction concrète de la part des autorités publiques.



- **Quelle démarche transversale pour des projets valorisant la stratégie ?** La Stratégie Atlantique n'a pas développé de mécanisme de coordination horizontale, tel qu'il en existe dans les stratégies macro-régionales. Ils permettent une analyse collective entre les membres de la zone géographique couverte par la stratégie, l'adoption de mesures et projets nécessaires pour les différentes priorités et actions horizontales fixées par le plan d'action ainsi que l'identification des projets à promouvoir par la Stratégie. En l'absence de ce mécanisme de définition et d'encouragement collectif des actions nécessaires et des projets pertinents pour atteindre les objectifs de la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie ne dépendra que de l'émergence d'initiatives, plus ou moins spontanées et d'une portée plus ou moins locale.

En conclusion, la Stratégie Atlantique manque de systèmes de définition collective des actions nécessaires à porter, qui favoriseraient l'émergence de projets et des progrès vers la réalisation des objectifs de la stratégie. Par conséquent, la mise en œuvre de la Stratégie est limitée à de nouvelles initiatives, plus ou moins spontanées, de niveau plus ou moins local de la part d'opérateurs publics et privés.

Elle ne dispose pas non plus d'un financement propre et impose de recourir à l'ensemble des fonds existants, sans "avantage spécifique", ni spécificité pour l'origine des projets, ni incitations des opérateurs de l'économie maritime procurées par la mise en œuvre du Plan d'Action. Seuls quelques objectifs politiques peuvent être partagés mais qui, sans instruments spécifiques pour leur mise en œuvre, semblent abstraits et diffus aux acteurs. La Stratégie a donc un problème évident d'attrait qui fausse les attentes initiales des acteurs et amène les porteurs de projet à reconduire leurs projets dans les conditions antérieures.

Il s'agit aussi d'un problème de visibilité de la Stratégie, à la fois dans l'esprit des opérateurs et dans l'ensemble des projets financés par l'Union européenne. Cette dilution dans les initiatives et programmes (qui permettent le financement effectif des projets et constituent un facteur d'attractivité pour les acteurs) « gomme » leur origine « Stratégie Atlantique », les ramenant aux autres projets liés seulement par la nature de leur financement.

3. Pour une Stratégie Atlantique opérationnelle et efficiente

Dès lors qu'aucun budget spécifique n'est affecté à la Stratégie Atlantique, ni qu'aucune structure porteuse – même légère – ne se voit destinée à sa mise en œuvre, mais que tout le monde convient que le développement de l'économie bleue est une opportunité pour l'avenir, il convient de passer des constats relevés dans ce rapport à des propositions plus volontaristes.

Comme de nombreux programmes repérés pourraient mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie Atlantique, il devient évident qu'une meilleure visibilité de la Stratégie donnerait une impulsion décisive à nombre de projet dans les régions concernées.

En revanche la question se pose de savoir comment mobiliser les acteurs institutionnels ou économiques autour de la Stratégie sans incitation matérielle spécifique et donc sans leadership clairement identifié.

3.1. Propositions pour une information accessible et une communication mobilisatrice

Les communications existantes sur les projets européens restent majoritairement classiques et généralistes : communication sur supports classiques, implication d'élus européens, mais les informations diffusées ne semblent pas toujours adaptées au public visé, ce qui nécessite un accompagnement pour la diffusion de l'information.

Le niveau de connaissance de la Stratégie Atlantique et de son Plan d'Action maîtrisé par les acteurs des activités visées sur ces documents, varie selon le type d'acteur et de secteur. Cependant, il est clair que la majorité des acteurs de l'économie maritime atlantique, ne les connaissent pas du tout ou ne peuvent pas consacrer du temps et des ressources pour explorer une possible participation à la Stratégie Atlantique (ou à un projet européen quel qu'il soit). Il leur est très difficile d'en affronter la complexité.

Un effort important de diffusion et d'information s'avère nécessaire pour inciter les porteurs de projets à s'inscrire dans les objectifs de la stratégie et plus largement pour mobiliser les acteurs de l'économie maritime de la façade atlantique. Il doit porter en particulier vers des acteurs nouveaux au-delà de ceux qui ont déjà participé à des projets européens.

Les actions européennes portées par les acteurs locaux ont une bonne perception mais souvent la visibilité de l'Europe est liée uniquement à sa participation au financement. Les organismes locaux tels que les pôles de compétitivité, les clusters et les agences de développement ont l'habitude de travailler avec les programmes européens.

Les informations concernant la Stratégie devraient permettre aux acteurs de se mettre en situation et de répondre aux questions suivantes : Suis-je concerné ? Quelle valeur ajoutée m'apporte la Stratégie Atlantique ? Qui m'accompagne ? Quelles sont les démarches à mettre en œuvre ?

- La communication est un échange, elle ne doit pas être seulement descendante. L'utilisation des outils numériques favorisant ce type d'échange est fortement recommandée. Cela doit être impérativement associé à des échanges « physiques » tels que des sessions d'information pour expliquer les démarches, permettre des mises en relation et valoriser des témoignages. Elle devra souvent aller au-delà dans un appui personnalisé aux porteurs de projets..
- La communication autour de la Stratégie Atlantique doit être structurée avec des objectifs précis par public visé pour pouvoir être suivie et évoluer suivant les besoins et les attentes (langues, habitudes, fonctionnement...). Les documents actuellement disponibles pour la présenter paraissent peu adaptés aux acteurs et en particulier au monde de l'entreprise, habitué à des documentations plus pratiques et moins littéraires.
- Certaines opérations ayant utilisé des communications plus originales, du moins dédiées à leurs cibles ont bénéficié d'une meilleure attention comme par exemple « jeunes citoyens entrepreneurs à travers l'Europe ».
- Dans les différentes régions, ce sont des temps de mobilisation spécifiques qui sont organisés pour sensibiliser les acteurs au financement par les programmes européens : groupe de travail régional composé de l'ensemble des acteurs en Région Poitou-Charentes, « Matins de l'Europe » en Région Centre, présentations spécifiques ciblées en Région Aquitaine, Pays Basque, (Galice, Canaries,



Andalousie ?) ... Cette mobilisation permet de proposer des programmes en lien avec les attentes des partenaires, et de faire connaître très largement les fonds européens pour faciliter l'émergence de nouveaux projets portés par les acteurs socioprofessionnels.

- Le processus de diffusion de l'information doit être clair et relayé auprès de l'ensemble des structures accompagnant des porteurs de projets. S'appuyer sur les pôles de compétitivité, les clusters, les représentations professionnelles/sectorielles et interprofessionnelles, permet une action adaptée aux acteurs utilisant des ressources existantes pour ne pas générer de dépenses supplémentaires et d'atteindre les PME.
- Aujourd'hui les actions relevant de la Stratégie Atlantique sont « noyées » et rendues invisibles par les différentes strates d'acteurs institutionnels. Les communications se centrent prioritairement sur les programmes dont les financements sont clairement identifiés.
- Ces actions relevant de la Stratégie doivent pouvoir être identifiables quels que soient les cadres dans lesquelles elles sont présentées. Un logo ou une mention permettrait une identification visuelle rapide et marquante. Les actions identifiées serviront ainsi d'exemples concrets permettant une mise en situation des porteurs de projets potentiels qui faciliteront la mobilisation des acteurs.

Il est donc nécessaire de :

- diffuser largement l'information du lancement officiel de la plateforme des parties prenantes de la Stratégie Atlantique à Porto ;
- réaliser au plus tôt les actions d'information prévues dans le mécanisme d'assistance, notamment par la mobilisation des organismes clés notamment ceux qui fédèrent déjà un grand nombre d'acteurs (clusters, centres technologiques, organisations professionnelles/sectorielles) et ont un effet démultiplicateur déterminant. L'information à donner se centrera sur les opportunités que représente la Stratégie pour les porteurs de projets, dans le cadre de ces priorités, et sur les options réelles de financement ;
- fournir une information très détaillée et sur mesure, qui expliquera de façon claire et précise les options et les étapes à suivre pour la préparation et pour la demande de financement des projets, en ciblant notamment les secteurs du tourisme, de la pêche, du transport maritime et, plus généralement, les entreprises ou organismes œuvrant dans les priorités du plan d'action. Cette information permettra à ces acteurs d'assimiler les tâches à réaliser en investissant un minimum de ressources et de temps et permettra de mutualiser des savoirs faire. Cela facilitera l'arrivée de nouveaux acteurs, au-delà de ceux qui ont l'habitude et les moyens d'élaborer et de présenter des projets ;
- accompagner les entreprises et organismes dans la participation à certains types de programmes, tel que Horizon 2020 qui demande l'intégration dans des consortiums européens, consolidés par un long parcours sérieux et fiable. Les entreprises ou organismes qui rejoignent ces programmes dans cette nouvelle étape buteront sur des difficultés tant qu'ils n'auront pas l'opportunité de démontrer leurs capacités et fiabilité ;

- favoriser l'accès des financements diversifiés. En effet, même les entreprises et les organisations qui ont l'expérience de la participation à des projets européens et de l'obtention de financements communautaires, ne candidatent qu'à un type déterminé de projets ou de fonds européens. Ils ignorent les possibilités de participation à d'autres fonds et leur fonctionnement. Cela crée donc une inertie sur un même type d'initiatives qui amène à écarter par ignorance du sujet un autre genre de projets ou de domaines connexes et à perdre l'opportunité de développer certaines priorités du Plan d'Action. L'accompagnement du mécanisme d'assistance devrait être capable d'apporter cette vision intégrale des options de financement actuelles et à venir ;

Ces propositions conduisant à une meilleure connaissance, visibilité et lisibilité de la Stratégie Atlantique se traduiront mécaniquement par une prise de conscience plus collective des enjeux de la croissance bleue et par un renforcement de la dynamique maritime atlantique entre les entreprises, organismes et institutions des secteurs publics et privés des territoires concernés.

L'ensemble de la démarche ne sera efficace que si une réelle implication des acteurs politiques locaux est visible : il est nécessaire que toutes les régions ou entités politiques décentralisées de la façade maritime atlantique européenne témoignent de leur propre stratégie maritime et de la façon dont elle participe à atteindre les objectifs de la Stratégie Atlantique **dans une synergie portée par la DG MARE et relayée par les régions réunies dans la Commission de l'Arc Atlantique (CAA) et par le Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN).**

3.2. Propositions pour renforcer la visibilité pour mobiliser les financements autour de la Stratégie Atlantique

En l'absence de financement spécifiquement dédié, la Stratégie n'existe ni pour les acteurs ni pour les organismes de conseil ou de promotion des programmes européens et les possibilités concrètes de monter des projets liés aux priorités du Plan d'action n'ont pas été améliorées.

3.2.1. Il est donc essentiel que la Stratégie Atlantique puisse acquérir **une plus grande visibilité dans les programmes européens** et devenir un levier de développement des projets et des activités économiques maritimes. Les actions relevant de la Stratégie Atlantique doivent pouvoir être identifiées quels que soient les cadres dans lesquels elles sont présentées.

Les propositions sont les suivantes :

- identifier tout projet à financement communautaire relevant à l'évidence de l'un des thèmes de la stratégie maritime atlantique. Cette identification pourrait se faire tant au plan régional, pour les projets bénéficiant de cofinancements régionaux, qu'au plan communautaire au moment du dépôt ou de la validation des projets. Elle nécessite de définir clairement des critères permettant un référencement dès le dépôt des projets et donc dans les documents correspondants ;
- rendre visible rapidement et de façon marquante cette identification par un label « Stratégie Atlantique » pour tout projet considéré comme relevant en tout ou partie de la stratégie maritime atlantique. Restera ensuite à donner à ce label un contenu valorisant, pas nécessairement financier, mais déjà en termes d'image positive. La communication sur cette labellisation pourra se faire sur un site internet dédié, animé sur les réseaux sociaux, que le mécanisme d'assistance ne manquera pas de suggérer dans le cadre de sa mission.



- suivre et évaluer : le suivi de la Stratégie Atlantique et de la mise en œuvre du plan d'action prévu ne pourront être réalisés qu'avec l'identification des projets ce que permet leur labellisation. Il sera important de pouvoir définir des indicateurs, évaluer les retombées des projets et être en mesure de faire le bilan du plan d'action en 2020.

3.2.2. Des améliorations permettraient à la Stratégie d'obtenir les **financements nécessaires** et répondre aux besoins liés au renforcement des synergies et coopérations.

Sans amélioration des possibilités réelles d'obtenir des financements pour des projets avec la Stratégie Atlantique, la Stratégie Atlantique reste sans visibilité pour les organismes qui conseillent les porteurs de projets pour des programmes de financement européen car ce n'est pas un programme qui puisse apporter du financement.

Comme dans la situation actuelle de sa mise en œuvre, la stratégie manque d'attraits pour les acteurs de l'économie maritime atlantique, il est indispensable d'introduire des améliorations dans les modalités de financement pour qu'elle puisse acquérir une visibilité dans les programmes qui la financent et se procurer les moyens économiques qui permettent un développement de projets et d'activité de l'économie maritime atlantique.

Propositions :

- introduction de critères d'éligibilité spécifiques au plan d'action de la stratégie, ainsi que d'appels à projets spécifiques dans les programmes gérés par la Commission européenne pour faciliter le financement des projets entrant dans le cadre de la stratégie ;
- octroi d'une priorité aux projets du plan d'action dans le programme de coopération territoriale « Espace atlantique » pour la sélection des projets ;
- attribution d'un quota dédié aux projets labellisés « Stratégie Atlantique » dans l'enveloppe des programmes opérationnels régionaux ;
- affectation par la DG MARE d'une partie du FEAMP qu'elle gère, à des appels à projets spécifiques pour la Stratégie Atlantique ;
- à l'image des évolutions de la Stratégie Baltique, création de fonds d'amorçage et articulation des autres sources de financements pour les projets de la Stratégie Atlantique avec la recherche de formules novatrices;
- mobiliser les dispositifs de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement de projets de la stratégie et pour la création d'instruments financiers adaptés à cette finalité, ainsi que du service de conseil récemment instauré pour cela,
- maximiser les conditions de succès et l'obtention de financements des projets par un accompagnement assuré par le mécanisme d'assistance. Il est essentiel que celui-ci puisse apporter une information spécialisée et experte sur l'ensemble des fonds européens pour obtenir les résultats attendus Si les conditions d'une bonne réalisation de la stratégie seront sensiblement améliorées par les propositions précédemment émises pour la connaissance, la visibilité et le financement, le rôle de la gouvernance devient alors essentiel pour renforcer les synergies et pour apprécier les dynamiques engagées.

3.3. Propositions pour une gouvernance favorisant la coopération et un leadership affirmé

La gouvernance prévue de la Stratégie Atlantique s'appuie sur le « groupe Stratégie Atlantique » formé par les représentants des États membres atlantiques et des institutions européennes, et par une plateforme des parties prenantes qui, en réunion annuelle, présente ses idées de projets. Une assistance technique à la DG MARE a pour mission la diffusion des informations

Dans les conditions actuelles de fonctionnement de ce système de gouvernance, le poids de la mise en œuvre repose sur les promoteurs individuels de projet. Sa réussite dépendra de leurs initiatives et leurs efforts pour rechercher les financements nécessaires et établir les partenariats appropriés avec l'unique appui du mécanisme d'assistance. Ce mécanisme est trop récent pour que l'on puisse juger de son efficacité puisqu'il vient juste de commencer sa mission, mais ses ressources humaines sont très limitées et sont déjà perçues comme insuffisantes.

En l'absence d'évolution, le potentiel de dynamisation de la stratégie et sa capacité réelle d'impulsion de la réalisation des priorités établies par le Plan d'Action restent très limités. Les projets répondront plus aux propres plans de leurs promoteurs qu'aux nécessités de caractère plus structurantes de l'économie maritime atlantique, dont la concrétisation pratique ne se trouvera pas garantie et qui devra s'insérer dans un effort collectif plus large.

Un facteur clé pour le succès de la Stratégie Atlantique passe par son « appropriation » par les agents économiques et sociaux de l'économie atlantique et par leur prise de conscience des opportunités qui existent. En effet, cela permettrait la concrétisation du potentiel et donnerait de l'essor aux différents secteurs de cette économie et de l'économie en général. Mais ceci n'est pas seulement du ressort des agents du secteur privé. L'« appropriation » par les administrations publiques, à tous les niveaux, étatique, régional et local, est aussi essentielle. En effet, elle fait appel à leurs compétences dans de nombreux domaines marins et maritimes qui correspondent aux priorités du Plan d'Action de la Stratégie ainsi qu'à la complémentarité des actions entre les secteurs public et privé dans une approche et un effort communs pour la mise en œuvre de la stratégie et pour atteindre ses objectifs.

C'est pour cela que sont nécessaires aux yeux du RTA-ATN :

- Un engagement politique et un leadership renforcé des États et des régions atlantiques pour la mise en œuvre de la stratégie, afin d'activer l'implication commune des acteurs publics étatiques, régionaux et locaux aux côtés des acteurs privés. C'est un effort conjoint qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie et de sa mise en œuvre.
- Le développement des dispositifs permettant de proposer dans un cadre de gouvernance multiniveaux des actions à réaliser pour chacune des priorités de la stratégie, tels que les groupes de travail ou les groupes de coordinateurs. Cela rendrait possible la définition des réponses à un niveau atlantique face aux défis portés par la stratégie. La formation d'un noyau d'interlocuteurs dans ce domaine pourra bénéficier à la fois de la forte impulsion de la part des administrations des États membres et régions participantes et de leurs capacités à regrouper les acteurs nécessaires pour porter ensemble les projets pertinents.
- L'implication effective des institutions européennes dans la Stratégie Atlantique, qui est un atout à maintenir et renforcer pour vaincre aussi les inerties de certains États membres.



Le développement de la coopération est un des défis clés de la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique : ce sont les actions qui requièrent un effort concerté au niveau atlantique ou au moins des actions dans différents Etats membres qui justifient l'existence de la Stratégie Atlantique et apportent la plus grande valeur ajoutée européenne.

Ainsi que l'expriment les acteurs sur le terrain, la Stratégie Atlantique doit mobiliser la coopération atlantique dans un effort concerté pour que soient possibles le développement de projets d'importance, permettant d'amener une avancée par rapport à la situation qui prévalait avant la mise en place de la stratégie. Si elle se limitait à pousser des projets unilatéraux sans mobiliser la coopération atlantique, la stratégie serait vouée à l'échec.

L'instauration par la DG Mare d'un fonds, même modeste, pour des projets emblématiques de la stratégie à l'échelle Atlantique, sur la base de quelques critères définis de manière consensuelle au niveau du « groupe de la Stratégie Atlantique », permettrait aussi d'avancer dans ce processus, de valoriser et de stimuler le développement de projets de coopération de taille Atlantique.

La plate-forme des parties prenantes Atlantique vise à stimuler la coopération entre les parties prenantes. Afin de générer sur le terrain une dynamique de coopération plus active qu'actuellement, elle requiert d'aller au-delà du fonctionnement prévu par la DG Mare limité à une réunion annuelle, et une focalisation sur les différentes priorités.

De manière complémentaire à cette méthode *bottom-up*, une approche *top-down* qui insuffle une vision plus stratégique des actions à développer, est indispensable. Elle devra s'appuyer sur des forums de réflexion et sur la coordination, entre les administrations concernées, des priorités de la stratégie, pour définir les projets prioritaires à réaliser et promouvoir la création des partenariats nécessaires.

Les grands réseaux Atlantique existants des Régions, des villes et agents économiques et sociaux, dont le RTA-ATN, peuvent contribuer à ce processus avec les administrations amenées à y participer, apportant en outre la vision commune de la façade Atlantique et de ses problématiques.

Appuyé sur son large réseau de contacts qui s'étend à l'ensemble du tissu socio-économique des régions atlantiques, le RTA-ATN qui comprend la totalité des acteurs potentiellement concernés par la Stratégie Atlantique, entend faciliter la mobilisation des participants nécessaire au développement des projets.